

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Benoit AKKAoui, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Emmanuel LEFÉBURE.

OBJET : Finances – Flux réciproques 2022 entre le budget principal et les budgets annexes.

Madame la présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

La gestion du centre communal d'action sociale (CCAS) est assurée au moyen de 12 budgets : un budget principal et 11 budgets annexes médico-sociaux.

Le principe retenu est la comptabilisation des dépenses au plus près du fait générateur. Dans un souci de transparence, les dépenses sont affectées directement sur les budgets auxquels elles se rapportent. Lorsque ce n'est pas possible, les dépenses imputables à plusieurs budgets sont supportées par un seul d'entre eux. Les dépenses engagées sont ensuite refacturées à chacun des budgets au moyen d'écritures internes comptabilisées à la fin de l'exercice budgétaire générant ainsi des flux réciproques.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, les dépenses ont été inscrites aux budgets concernés. La facturation interne entre le budget principal et les budgets annexes s'élève à 80 008 € (Annexe 1), celle entre le budget annexe Robert-Robin et celui du CLIC s'élève à 26 300 € (Annexe 2) et celle entre le budget annexe Gaston Birgé et le budget principal à 58 500 € (Annexe 3) pour les frais de structure générés par l'activité de la cuisine centrale.

Enfin, par délibération du 12 décembre 2017, le conseil d'administration a également décidé de prendre en charge les rémunérations des agents en arrêt maladie depuis plus de 3 mois. La délibération fixe les modalités de calcul de la participation du budget principal aux budgets annexes relatifs aux rémunérations des agents des services et établissements médico-sociaux en arrêt maladie supérieur à 3 mois. La participation 2022 du budget principal aux budgets annexes est arrêtée à 931 760 € (Annexe 4).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuve la refacturation entre le budget principal et les budgets annexes pour les charges d'exploitation ;
- approuve le remboursement du budget principal aux budgets annexes, des rémunérations des personnels absents depuis plus de 3 mois et
- impute les dépenses et les recettes aux budgets concernés de l'exercice 2022.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



EXERCICE 2022
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Annexe 1

FACTURATION INTERNE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

CHARGES D'EXPLOITATION DES BUDGETS ANNEXES (mandats)

Imputation	Belle Beille	Bellefontaine	Birgé	Bordillon	CLIC	Geoffray	Justices	Monplaisir	Roseraie	SSAD	St Michel	Total
6256 Mission					1 000							1 000
6261 Affranchissement					1 500							1 500
6287 Quote part frais administratif					2 900							2 900
Total Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0	0	0	0	5 400	0	0	0	0	0	0	5 400
6488 Frais de formation	3 481	3 614	6 729	4 132	2 163	7 624	3 680	3 022	3 887	32 500	3 776	74 608
Total Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	3 481	3 614	6 729	4 132	2 163	7 624	3 680	3 022	3 887	32 500	3 776	74 608
TOTAL GENERAL	3 481	3 614	6 729	4 132	7 563	7 624	3 680	3 022	3 887	32 500	3 776	80 008

REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL (titres)

Budget principal :
- Article 70872 - Fonction 01 80 008

Annexe 2

FACTURATION INTERNE DU BUDGET ANNEXE R ROBIN AU BUDGET ANNEXE CLIC

CHARGES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE CLIC (mandats)

Imputation	CLIC
6283 Entretien locaux	1 200
Total Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 200
6218 Autres personnel extérieur	8 000
Total Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	8 000
6132 Loyer	11 800
6135 Location mobilière	1 000
614 Charges locatives	2 200
61568 Maintenance autre	2 100
Total Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	17 100
TOTAL GENERAL	26 300

REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE BUDGET ANNEXE CLIC AU BUDGET ANNEXE R ROBIN (titres)

- Article 7548 26 300

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20221215-DEL-2022-136-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Annexe 3**FACTURATION INTERNE DU BUDGET ANNEXE G BIRGE AU BUDGET PRINCIPAL****RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE BIRGE (Titres)**

Imputation	BIRGE
7548 Remboursement de frais	58 500
Total Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	58 500
TOTAL GENERAL	58 500

REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE BIRGE (mandat)

- Article 62872 58 500,00

Annexe 4**RECETTES D'EXPLOITATION DES BUDGETS ANNEXES (litre)**

Imputation	Belle Belle	Bellefontaine	Birgé	Bordillon	CLIC	Geoffray	Justices	Monplaisir	Roseraie	SSAD	St Michel	Total
6419 Remboursement sur rémunération du personnel	38 746	63 310	177 765	0	30 772	87 743	0	91 781	0	366 731	74 912	931 760
Total Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	38 746	63 310	177 765	0	30 772	87 743	0	91 781	0	366 731	74 912	931 760
TOTAL GENERAL	38 746	63 310	177 765	0	30 772	87 743	0	91 781	0	366 731	74 912	931 760

REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES (mandat)

- Article 6715 931 760